



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1996/32
10 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Quatrième session

18 avril-3 mai 1996

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire*

ÉTUDE DES GROUPES D'ÉLÉMENTS SECTORIELS : RAPPORT INTÉRIMAIRE
DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL SUR LES FORÊTS

Note du Secrétaire général

1. Le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts, créé à la troisième session de la Commission du développement durable, a tenu deux de ses quatre sessions. À sa première session, tenue à New York du 11 au 15 septembre 1995, le Groupe a établi son programme de travail. Le rapport sur les travaux de cette session est publié sous la cote E/CN.17/IPF/1995/3.
2. La deuxième session du Groupe s'est tenue à Genève, du 11 au 22 mars 1996. Conformément au programme de travail du Groupe, les éléments de programme I.2, I.4, I.5, II et III a) et b) ont fait l'objet d'un débat de fond, et les éléments de programme I.1, I.3, III.2, IV et V.1, d'un débat initial. Le rapport sur les travaux du Groupe à sa deuxième session est publié sous la cote E/CN.17/1996/24.
3. À la suite d'une décision prise par la Commission à sa troisième session, le Groupe a été doté d'un secrétariat, dirigé par un coordonnateur, au sein du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU, grâce à des détachements de personnel et à des contributions de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
4. LA FAO, l'OIBT, le PNUD, le PNUE, le Département de la coordination des politiques et du développement durable, la Banque mondiale et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique collaborent efficacement aux travaux du Groupe par l'intermédiaire d'une équipe spéciale interorganisations informelle sur les forêts.
5. Les travaux du Groupe sont exclusivement financés par des ressources extrabudgétaires et un fonds d'affectation spéciale a été créé pour recevoir les contributions volontaires. À ce jour, les pays et organismes suivants ont généreusement contribué au Fonds : Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Finlande, Norvège, Suisse et OIBT. Dans une décision prise à sa deuxième session, le Groupe a exprimé sa gratitude aux gouvernements et organismes qui ont versé de généreuses contributions volontaires pour soutenir les travaux du Groupe et de son secrétariat et, conscient du fait que ses travaux, tels que définis par la Commission et le Conseil économique et social, dépendent dans une

* E/CN.17/1996/1.

grande mesure de ressources extrabudgétaires, a invité tous les gouvernements et organismes intéressés à envisager de soutenir le Groupe en versant des contributions volontaires supplémentaires.

6. Les pays et organismes suivants soutiennent les travaux du Groupe par l'intermédiaire d'initiatives et de contributions qui prennent diverses formes (groupes d'experts, séminaires, conférences, études et documents d'information) : Australie, Portugal/Cap-Vert/Sénégal, Danemark/Afrique du Sud/PNUD, Finlande, Allemagne, Allemagne/Indonésie, Suède/Ouganda, Norvège, Suisse/Pérou, Japon/Canada et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

7. À sa deuxième session, le Groupe a recommandé au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission, d'adopter un projet de décision approuvant la demande qu'il a présentée de tenir sa troisième session à Genève, du 9 au 20 septembre 1996, et sa quatrième session à New York, pendant une période de deux semaines en 1997, et de bénéficier de dispositions permettant la réunion de deux groupes de travail de session pendant ses troisième et quatrième sessions.
